

7 mai au 7 juin 2024

REGLEMENT DE LA JURIS'RUN 2.0

Article I. Le challenge connecté de la Juris'Run 2.0

Du mardi 7 mai, à 12h00, au vendredi 7 juin 2024, à 14h00, aura lieu la Juris'Run 2.0 2024, un challenge digital dont le principe est simple : se challenger **en individuels ou entre entreprises** quand et où vous voulez pendant 5 semaines consécutives.

Chaque participant devra s'inscrire sur la plateforme d'inscription dédiée. **Pour les collaborateurs des entreprises ils devront s'inscrire grâce au lien spécifique reçu par son référent** et, ensuite, télécharger l'application de la Juris'Run 2.0 sur PlayStore pour Android et AppStore pour iOS. Les points des membres de chaque **équipes** sont additionnés en temps réels et permettent ainsi d'établir un classement.

Article II. Les conditions d'inscription

Les Challenges **Entreprises** sont réservés aux membres d'une profession juridique, le personnel des cabinets d'avocats, les membres des barreaux etc. Les collaborateurs de ces **entreprises, cabinets** et des **barreaux** sont autorisés à participer.

Toute inscription est ferme et définitive et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

Article III. Les frais d'inscription

Toute entreprise désirant participer à la Juris'Run 2.0 2024 devra compléter le bon de commande. La date limite d'envoi du bon de commande est fixée au 2 juin 2024.

Les individuels peuvent s'inscrire via la plateforme d'inscription en ligne accessible sur le site internet de l'événement : <https://www.jurisrun.fr/>

Frais d'inscription en individuel : Les montants indiqués ci-dessous sont en TTC et sont hors frais de gestion.

- Jusqu'au 15/02/2024 : 26 euros par personne
- 16/02/2024 au 30/04/2024 : 32 euros par personne
- 01/05/2024 au 31/05/2024 : 38 euros par personne

Article IV. Annulation d'une inscription à la Juris'Run 2.0 2024

L'annulation d'une inscription groupée ou individuelle à la Juris'Run 2.0 2024 n'ouvre droit à aucun remboursement, quel que soit le motif invoqué.

Article V. Respect des règles sanitaires liées à la Covid-19

La Juris'Run 2.0 2024 se déroulant du 7 mai au 7 juin 2024, les conditions sanitaires à ces dates ne sont pas encore connues. De fait, la participation à la Juris'Run 2.0 se fera dans le strict respect des règles édictées à ces dates par le gouvernement. L'organisation ne pourra pas être tenue responsable du non-respect de ces règles par les participants inscrits.

Article VI. Soutien

La Juris'Run 2.0 2024 est une incitation à la pratique physique et sportive initiée dans le cadre des valeurs de solidarité, 5€ par inscription individuelle sont reversés à l'association ApiDV et 200€ de don minimum sont demandés à chaque **entreprise** participante pour soutenir cette même association.

Article VII. Synchronisation des applications tierces

L'application mobile possède son propre podomètre. Il est possible de synchroniser l'application avec tout autre tracker GPS – Polar, Garmin, Suunto, Fitbit et Strava

Article VIII. Calcul des points

Les points sont comptabilisés selon le nombre de pas sur la base 1538 pas = 1 km = 10 points.

Article IX. Pratiques autorisées

La marche à pied (avec ou sans bâtons) et la course à pied sont les seules pratiques autorisées pendant la durée de la Juris'Run 2.0. Toutes les autres pratiques sont interdites. Elles peuvent donner lieu à des pénalités sous la forme du retrait d'un nombre de pas ou de kilomètres par l'organisation.

Article X. Pénalités

En cas de suspicion de triche, l'organisation se donne le droit d'infliger une ou des pénalités aux participants concernés. Ces pénalités prendront la forme du retrait d'un nombre de pas ou de kilomètres aux participants concernés. Cela pourra aller jusqu'à la disqualification en cas de triche avérée et répétée malgré les avertissements de l'Organisation.

Article XI. Les missions

Différentes missions seront proposées à l'ensemble des participants. Celles-ci offrent un challenge supplémentaire et un objectif à atteindre. Des points supplémentaires seront attribués aux participants réussissant ces missions.

Article XII. Les quiz

Différents quiz seront proposés à l'ensemble des participants. Ils permettent de tester la culture générale de chacun et permettent de récolter des points supplémentaires. Ils portent sur différents sujets (sport, santé, juridique). Une seule bonne réponse est à trouver.

Article XIII. Les résultats

Les points par **entreprises**, les points personnels et les pas totaux de l'ensemble des participants en temps réels sont consultables sur l'application de la Juris'Run 2.0.

Article XIV. Responsabilités et assurances

Individuelle Accident : Les licenciés FFA bénéficient d'une assurance liée à leur licence, il incombe aux autres concurrents de s'assurer personnellement via une assurance Individuelle Accident. Cette assurance est disponible sur le site internet de la Fédération Française d'Athlétisme (www.athle.com) en souscrivant la licence ou le pass running.

Avena Event ne pourra pas être tenu responsable d'un quelconque accident dont serait victime le participant envers sa propre personne ni un accident dont le participant serait à l'origine vers un tiers quel qu'il soit.

Article XV. Les classements et récompenses

Les entreprises suivantes seront récompensés à l'issue du challenge :

- **CHALLENGE PERFORMANCE** : première équipe qui aura collecté le plus de points,
- **CHALLENGE COHESION** : première équipe qui comptabilisera le plus d'inscrits sur l'application,
- **CHALLENGE MOTIVATION** : première équipe qui aura collecté le plus de kilomètres en moyenne par inscrit.

Les performances individuelles seront également récompensées à l'issue du challenge :

- 1ère femme par nombre de km parcourus
- 1er homme par nombre de km parcourus

Les Trophées correspondants seront remis le 09 juin 2024 lors de la Juris'Run dans le Bois de Boulogne.

Article XVI. Informatique et liberté

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, les inscrits disposent d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles les concernant. Ce droit peut être mis en œuvre auprès de l'organisateur.

[Consulter la politique de confidentialité et de protection des données personnelles](#)

Article XVII. Droit à l'image

Les participants autorisent expressément les organisateurs de la Juris'Run 2.0, ainsi que leurs ayants droits tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à la Juris'Run 2.0 tous les supports (y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires), dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article XVIII. Utilisation du social wall et du chat

Le chat et le Social wall désigne un espace de partage de texte, photo, activité, lien url externe, réseau social interne pour promouvoir la cohésion sociale.

Nous voulons que les utilisateurs utilise le chat et le social wall pour s'exprimer et partager du contenu qui leur importe, mais pas au détriment de la sécurité et du bien-être des autres ou de l'intégrité de notre communauté.

L'utilisateur est responsable des informations qu'il publie sur le chat et le social wall. L'utilisateur s'engage à ne pas poster du contenu politique, illégal, trompeur, discriminant ou frauduleux, qui enfreint ou viole des droits tiers, y compris des droits de propriété intellectuelle. Avena Event se réserve le droit de supprimer ou bloquer le contenu qui enfreint ces dispositions.

Pour nous aider à soutenir notre communauté, nous vous encourageons à signaler tout contenu ou comportement qui, selon vous, enfreint vos droits (y compris vos droits de propriété intellectuelle) ou nos conditions et règlements.

Vous êtes propriétaire de l'ensemble du contenu, des commentaires et des informations personnelles que vous nous fournissez, mais vous nous accordez, ainsi qu'à votre entreprise,

vosre organisation, le droit de pouvoir réutiliser, publier et partager sur les réseaux sociaux un post qui a été publié sur le social wall.

Lors de votre utilisation des Services, vous pouvez être confronté à des informations et des contenus inexacts, partiels, différés, prêtant à confusion, illégaux, choquants ou autrement dommageables. De manière générale, Avena Event ne relit pas le contenu publié par ses utilisateurs ou d'autres personnes. Vous reconnaissez que nous ne sommes pas responsables du contenu et des informations des tiers (y compris ceux des autres membres). Nous ne pouvons pas toujours empêcher cette utilisation abusive de nos services et vous reconnaissez que nous ne sommes pas responsables dans ce cas.

Nous pouvons également supprimer ou limiter l'accès à votre contenu, vos services ou vos informations si nous estimons que cela s'avère raisonnablement nécessaire pour éviter ou atténuer les effets juridiques ou réglementaires négatifs sur Avena Event.

Article XIX. Protection des données personnelles

AVENA EVENT est impliquée dans la protection des données personnelles et s'engage à assurer la sécurité et la confidentialité des données personnelles conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (ci-après RGPD), notamment en prenant toutes précautions utiles pour empêcher que ces données soient déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès.

Lors de son inscription à un événement sportif organisé par AVENA EVENT, le client est informé et accepte que ses données personnelles soient :

- collectées sur le site jurisrun.com, propriété d'AVENA EVENT ;
- utilisées par AVENA EVENT qui agit en qualité de responsable de traitement au sens du RGPD.

Section 19.01 Identité du responsable du traitement

L'identité et les coordonnées du responsable du traitement des données à caractère personnel sont les suivantes : AVENA EVENT, SAS ayant pour numéro unique d'identification RCS Nanterre, dont le siège social est situé 33, rue du Général Leclerc 92130 Issy-les-Moulineaux, email de contact : Laurent Sturtz (contact@avena-event.fr)

Vos données personnelles sont collectées par notre prestataire sous-traitant : NJUKO, SAS ayant pour numéro unique d'identification 750 866 675 RCS Bayonne, dont le siège social est situé 65, avenue de Bayonne, 64210 Bidart, email de contact : contact@njuko.com.

Section 19.02 Données et informations collectées

Les données collectées sont :

① Données nécessaires à l'inscription pour l'événement sportif organisé par AVENA EVENT :

Lors de votre inscription, vous êtes amené à fournir des données obligatoires identifiées sur le site par un astérisque : nom, prénoms, date de naissance, genre, nationalité, adresse électronique, téléphone portable, adresse postale, langue, informations relatives à la personne à prévenir en cas d'incident de course (nom, prénom, téléphone), taille maillot, certificat médical pour aptitude à la compétition.

Cette liste est susceptible d'évoluer en fonction des contraintes légales, techniques ou organisationnelles d'AVENA EVENT.

② Données facultatives :

Lors de votre inscription, d'autres données sont demandées mais ne sont pas indispensables à votre inscription (nom du club adhérent, téléphone fixe, etc).

Par ailleurs, nous sommes susceptibles de vous adresser, postérieurement à l'événement sportif, une ou plusieurs enquête(s) de satisfaction et de collecter, à cette occasion, des données supplémentaires, telles que notamment : niveau de pratique sportive, habitudes de consommation, catégorie socioprofessionnelle, loisirs, participation à des événements, matériels et équipements utilisés, etc.

③ Données relatives au paiement :

Lors d'une inscription, notre prestation bancaire de paiement collecte et traite des données concernant vos moyens de paiement (numéro de carte bancaire, date de fin de validité de la carte bancaire, cryptogramme visuel (non conservé), etc). Les coordonnées de votre moyen de paiement communiquées lors de votre inscription sont cryptées grâce à un protocole de sécurité et ne transitent jamais en clair sur le réseau. Les données concernant vos moyens de paiement ne nous sont pas communiquées par le prestataire bancaire.

④ Données techniques :

Nous sommes susceptibles de collecter des données techniques telles que les données de connexion, l'adresse IP conformément à la législation applicable, et le cas échéant avec votre accord, pour l'utilisation de certaines technologies telles que les Cookies.

Aucune donnée sensible n'est collectée à savoir les informations concernant l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions philosophiques ou religieuses, l'appartenance syndicale, etc (art. 9 du RGPD).

Section 19.03 Finalités du traitement

AVENA EVENT utilise et exploite vos données personnelles aux fins de :

- gestion et validation des inscriptions aux épreuves organisées par AVENA EVENT ;
- gestion de la relation information avec le participant par email et/ou SMS concernant l'événement auquel il s'est inscrit (confirmation de la bonne prise en compte de l'inscription, confirmation de la validation ou du refus de l'inscription, information sur l'épreuve sportive, information sur les résultats, etc) ;
- envoi d'enquêtes de satisfaction réalisées à des fins scientifiques et statistiques (par le biais de sondages ou de questionnaires) ;
- réalisation d'études statistiques ;
- information relative aux offres et activités d'AVENA EVENT et autres formes de services connexes ;
- envoi d'emails ou SMS afin de vous informer sur des événements sportifs susceptibles de vous intéresser par AVENA EVENT ou un organisateur tiers ;
- partage des données avec nos partenaires privilégiés (industriels, médias, institutionnels) à des fins de communication d'offres promotionnelles, publicités et autres communication commerciales (sous réserve de votre accord préalable lorsqu'il est requis et du respect de votre droit d'opposition, conformément aux règles applicables en matière de prospection commerciale).

Section 19.04 Conservation des données

Vos données sont conservées pendant la durée nécessaire au regard des finalités précédemment exposées.

Vos données seront supprimées si vous ne répondez à aucune de nos sollicitations pendant trois ans. Nous pouvons toutefois conserver vos données plus longtemps afin de respecter nos obligations légales et réglementaires ou résoudre des litiges.

Section 19.05 Les destinataires des données

Les données personnelles collectées lors de votre inscription en ligne sont susceptibles d'être communiquées :

- aux services internes d'AVENA EVENT (personnel administratif, employés et préposé) ;
- aux prestataires de services et partenaires contractuels d'AVENA EVENT qui interviennent et contribuent directement à la gestion des inscriptions et à l'organisation de l'événement sportif (chronométrateur, fabricant des dossards, société en charge de l'assistance médicale, etc) ;
- aux partenaires privilégiés d'AVENA EVENT (industriels, médias, institutionnels), avec votre accord, afin notamment de proposer des produits et/ou des services ou à des fins de prospections commerciales et/ou de communications publicitaires.

AVENA EVENT demande à ses prestataires et partenaires de mettre en place des mesures strictes de confidentialité et de prospection des données.

Si vous y avez expressément consenti lors de votre inscription en cochant la case prévue à cet effet, vous êtes susceptibles de recevoir par appel téléphonique et/ou courrier postal ou par email ou SMS des offres promotionnelles de nos partenaires commerciaux à qui vos données pourront être transmises et cédées à des fins de prospection commerciale. En tout état de cause, vous pouvez à tout moment vous y opposer selon les conditions prévues ci-après.

En choisissant de participer à l'événement sportif, les participants reconnaissent et acceptent que :

- leur nom et prénom(s) figurent sur la liste officielle de départ publiés sur le site lesfouleesdelassurance.com ;
- à l'issue de l'événement sportif, les informations liées à leur prestation sportive (notamment résultats, photos et vidéos) soient publiés sur le site lesfouleesdelassurance.com ; lesdits résultats, photos et vidéos étant susceptibles d'être repris par tout média.

Si vous souhaitez vous opposer à une telle publication pour un motif légitime, vous devez impérativement communiquer cette décision, par écrit, à notre sous-traitant à l'adresse suivante : AVENA EVENT – 33 rue du Général Leclerc – 92130 Issy les Moulineaux, et ce au plus tard un mois avant l'événement sportif afin que les mesures adéquates soient prises.

En dehors des cas énoncés ci-dessus, AVENA EVENT s'engage à ne pas vendre, louer, céder ni donner accès à des tiers à vos données collectées sans votre consentement préalable, à moins d'y être contraint en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.)

Certains des destinataires mentionnés ci-dessus sont susceptibles d'être établis en dehors de l'Union Européenne et d'avoir accès à tout ou partie des informations personnelles collectées par AVENA EVENT.

Vous consentez expressément à ce que vos données puissent être transmises à des prestataires ou partenaires situés hors Union européenne.

Dans ce cadre, AVENA EVENT s'engage à garantir la protection de vos données conformément aux règles les plus strictes notamment à travers la signature, au cas par cas, de clauses contractuelles basées sur le modèle de la commission européennes, ou tout autre mécanisme conforme au RGPD, dès lors que vos données personnelles sont traitées par un prestataire en dehors de l'Espace Économique Européen et dont le pays n'est pas considéré par la Commission Européenne comme assurant un niveau de protection adéquat.

Section 19.06 Offres commerciales

AVENA EVENT est susceptible de de vous adresser, par courrier, email, sms, téléphone, des informations relatives à leurs offres et services analogues à ceux que vous avez achetés, ce que vous reconnaissez et acceptez.

Vous disposez, à tout moment et sans frais, de la possibilité de vous opposer à ces envois de prospections commerciales selon les conditions prévues ci-après.

Section 19.07 Droits de la personne concernée

Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978 modifiée et au RGPD, les personnes concernées par les données personnelles traitées possèdent un droit d'accès, de rectification, de suppression des données les concernant ainsi qu'un droit de limitation et d'opposition au traitement et à la portabilité de ses données personnelles. Vous disposez également d'un droit d'opposition au traitement de vos données personnelles à des fins de prospection commerciale par AVENA EVENT et/ou ses partenaires.

Ces droits s'exercent par courriel à l'adresse suivante : contact@avena-event.fr

Nous vous remercions de préciser votre nom, prénom, l'objet de votre demande et de fournir un justificatif d'identité valide. En vertu de l'article 12.6 du RGPD, en cas de doutes raisonnables quant à l'identité de la personne physique présentant la demande, AVENA EVENT ou son prestataire peut demander que lui soient fournies des informations supplémentaires nécessaires pour confirmer l'identité de la personne concernée.

En vertu de l'article 12.3 du RGPD, AVENA EVENT s'engage à fournir à la personne concernée les informations sur les mesures prises à la suite d'une demande relative aux droits précités ci-dessus, dans les meilleurs délais et en tout état de cause dans un délai d'un mois à compter de la réception de la demande.

Si vous ne souhaitez pas/plus recevoir nos offres, sollicitations et actualités, vous avez également la faculté de nous l'indiquer en cliquant sur le lien de désinscription situé en bas de chaque communication.

Si vous ne souhaitez pas recevoir les actualités, invitations ou offres promotionnelles de nos partenaires, vous avez la faculté de nous l'indiquer dans le cadre de votre inscription en cochant la case prévue à cet effet.

Nous vous informons de l'existence de la liste d'opposition au démarchage téléphonique « Bloctel », sur laquelle vous pouvez vous inscrire (<https://www.bloctel.gouv.fr/>).

Enfin, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (plus d'informations sur www.cnil.fr).

Section 19.08 Contact

Pour toute autre question complémentaire relative à notre politique de protection des données ou à la manière dont sont traitées vos données personnelles, nous vous invitons à adresser un courrier à AVENA EVENT – 33 rue du Général Leclerc – 92130 Issy les Moulineaux, ou un email à l'adresse suivante : contact@avena-event.fr

Section 19.09 Modifications des présentes

Les présentes pourront faire l'objet d'une actualisation.

Article XX. Acceptation du règlement

La participation à la Juris'Run 2.0 entraîne de facto l'acceptation sans réserve du présent règlement.